

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE

Département
AUBE
Canton
NOGENT-SUR-SEINE
Commune
NOGENT-SUR-SEINE

Accès interdit Rue Saint Époing N°PM/2020-148
Par le carrefour de la rue l'Étape au Vin du 28 juillet au 31 août 2020
La circulation sera modifiée avec accès à partir du carrefour rue Paul Dubois / rue Alfred Boucher et de la rue Saint Époing

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-2,
Vu le code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-21-1 et R.411-25 à R.411-28,
Vu le code pénal, notamment l'article R.610-5,

Considérant les travaux de réfection de canalisation d'eau par l'entreprise MITHIEUX **rue Saint Époing**,
Considérant que dans un but de sécurité publique, il convient d'interdire la circulation **du 28 juillet au 31 août 2020**,

A R R E T E

Article 1 :

L'accès est interdit, rue Saint Époing par le carrefour de la **rue de l'Étape au Vin du 28 juillet au 31 août 2020**. La circulation est modifiée avec un accès à partir du carrefour rue Paul Dubois / rue Alfred Boucher et de la rue Saint Époing.

Article 2 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise MITHIEUX.

Article 4 :

- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-sur-Seine, le 28 juillet 2020

Madame Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT



Acte non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture